

Conseil de sécurité

Distr. générale
7 octobre 2005
Français
Original: anglais

Lettre datée du 7 octobre 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Comme vous le savez, après l'examen par le Conseil de sécurité de mon rapport sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, daté du 23 mai 2005 (S/2005/335 et Corr.1), j'ai nommé M. Kai Eide (Norvège) mon Envoyé spécial et l'ai chargé d'un examen global de la situation au Kosovo (Serbie-et-Monténégro) afin de déterminer si les conditions actuelles permettaient d'entamer le processus politique de définition du statut futur du Kosovo, conformément à la résolution 1244 (1999) et aux déclarations présidentielles pertinentes du Conseil de sécurité. M. Eide m'a maintenant remis son rapport, que vous trouverez en annexe.

Dans ce rapport, M. Eide conclut que même si l'application des normes a été inégale, le moment est venu de passer à la phase suivante du processus politique. Compte tenu de l'évaluation donnée dans le rapport et des consultations complémentaires que j'ai tenues, notamment avec mon Représentant spécial, M. Søren Jessen-Petersen, j'accepte la conclusion de M. Eide. J'ai donc l'intention de commencer à préparer, en attendant l'issue des délibérations prochaines du Conseil, l'éventuelle nomination d'un envoyé spécial qui serait chargé de diriger le processus de définition du statut futur. En entamant ce travail délicat, l'envoyé spécial sera conscient des préoccupations de la sous-région. Je tiens à souligner que, dans le même temps, la poursuite de l'application des normes doit connaître plus de détermination et plus de résultats. Pour le succès du processus de définition du statut futur, il est crucial de progresser dans cette voie.

Le rapport présenté par M. Eide étant très complet, je n'envisage pas à ce stade de présenter au Conseil de sécurité un autre rapport sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Mon prochain rapport périodique sera donc présenté à la fin de janvier 2006.

Je tiens à profiter de l'occasion pour remercier M. Eide d'avoir accepté cette tâche importante, d'avoir rédigé un rapport d'excellente qualité et d'avoir contribué par ses efforts à créer un climat propice au progrès du processus politique.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

05-54070 (F) 141005 141005

Annexe

Examen global de la situation au Kosovo

Résumé analytique

On trouvera dans le rapport qui suit un examen global de la situation au Kosovo, qui devrait permettre d'apprécier si les conditions sont désormais réunies pour le lancement et le déroulement du processus qui servira à en déterminer le statut futur. L'autre utilité de cet examen a été la recherche de progrès sur place, et le concours apporté à l'instauration d'un environnement propice à l'avancement du processus politique.

Après une période de stagnation politique et de mécontentement généralisé, le Kosovo est entré dans une nouvelle phase de développement dynamique. Un processus politique en cours prend de l'ampleur. Il repose sur une stratégie politique globale qui ne laisse pas de côté les perspectives de détermination du statut futur.

L'application des normes est un élément important de cette dynamique. Elle a connu jusqu'à présent des résultats contrastés. Des progrès notables ont été obtenus dans la mise en place de nouveaux dispositifs institutionnels. Après la fin du conflit au Kosovo, en 1999, le vide institutionnel y était complet. À l'heure actuelle, il est doté d'un ensemble complet d'institutions, avec des organes exécutifs, législatifs et judiciaires centraux et locaux. La mise en place d'un appareil juridique viable a bien progressé aussi. L'Assemblée, le Gouvernement et la MINUK ont accompli un travail législatif ambitieux, visant les domaines essentiels de la vie publique et de l'économie. Des systèmes de prestation de services publics ont été mis en place aussi dans la majeure partie du Kosovo. La fonction publique prend forme. Le transfert des compétences a été actif ces derniers temps. Les dirigeants locaux ont peu à peu assuré la maîtrise de leurs propres institutions. La mise en place des nouvelles institutions est gênée par la forte tendance des politiciens à se sentir responsables devant leur parti politique plutôt que devant le public qu'ils servent. Le résultat est que les postes sont régulièrement pourvus en fonction de l'appartenance à une faction politique ou à un clan plutôt que de la compétence.

Les Serbes du Kosovo ont choisi de rester à l'écart des institutions politiques centrales, et d'entretenir des appareils parallèles de santé et d'enseignement. Ils redoutent de ne devenir qu'un élément décoratif de toute institution politique centrale mise en place, sans possibilité d'obtenir des résultats tangibles. Les Albanais du Kosovo n'ont pas fait grand-chose pour dissiper ces craintes. Les intérêts des Serbes seraient mieux défendus si leurs représentants revenaient à l'Assemblée. Les partis albanais du Kosovo devraient stimuler ce retour. Le moment est venu aussi pour Belgrade d'abandonner sa position défavorable à la participation des Serbes du Kosovo.

Pour l'économie, les progrès ont été marqués. Des structures économiques sont en place, et dans nombre de domaines essentiels, une législation moderne existe. Mais la situation économique actuelle reste peu encourageante. Le taux de chômage demeure élevé, la pauvreté est générale. Le manque de recettes publiques et un secteur énergétique désuet posent des problèmes graves. Pour améliorer la situation, il faudra consentir de gros efforts. Mais il y a aussi des perspectives favorables à plus

long terme. La privatisation est bien engagée. Elle pourrait avoir des effets bénéfiques directs sur l'économie du Kosovo, car la production est arrêtée dans nombre d'entreprises du secteur public. Mais la privatisation risque aussi d'avoir pour conséquence une discrimination dans l'emploi fondée sur les clivages ethniques, et de compromettre la viabilité des minorités. Il importe d'éviter ces conséquences défavorables. Le Kosovo dispose aussi de ressources naturelles précieuses et inexploitées, qui en feraient un exportateur d'énergie dans une région où celle-ci est très demandée.

Le lancement du processus de détermination du statut futur aurait très certainement un effet bénéfique sur l'économie du Kosovo. Mais les autorités du Kosovo doivent comprendre qu'elles ne peuvent dépendre de la communauté internationale pour résoudre leurs problèmes. Elles doivent faire le nécessaire elles-mêmes pour rectifier ce qui doit l'être. Les investissements et l'intégration ne seront pas fonction du seul statut, mais aussi d'un Kosovo prévisible et stable, où la primauté du droit est respectée.

À l'heure actuelle, le droit ne prime pas parce qu'il n'y a ni capacité ni désir de faire respecter la législation à tous les niveaux. Le respect pour la primauté du droit n'est pas intériorisé, et les dispositifs de répression ne sont pas suffisamment développés. Le Service de police du Kosovo se charge peu à peu de tâches nouvelles plus difficiles. Mais il a toujours des problèmes pour le traitement des délits graves ou présentant un caractère ethnique. L'appareil judiciaire du Kosovo est considéré comme la plus faible de ses institutions. Le système de justice civile est particulièrement préoccupant, les affaires en souffrance s'accumulant : leur nombre atteint désormais plusieurs dizaines de milliers. La lutte contre les délits sérieux, dont la criminalité organisée et la corruption, donne du mal au Service de police du Kosovo et à l'appareil judiciaire. Elle se heurte à la solidarité familiale ou de clan, de même qu'à l'intimidation des témoins et des agents et responsables de la répression et de l'appareil judiciaire. Pour les délits interethniques, les dispositifs de répression manquent eux aussi de solidité.

Il a été dit que la criminalité organisée et la corruption étaient les menaces les plus graves à la stabilité du Kosovo et à la viabilité de ses institutions. Les deux phénomènes sont très répandus, mais il est difficile d'en évaluer l'ampleur. Le Gouvernement n'a pas pris les mesures administratives et législatives qui permettraient de lutter contre la criminalité organisée et d'empêcher la corruption dans les institutions provisoires.

La police et la justice du Kosovo sont des institutions fragiles. Il faut user de la plus grande circonspection avant d'envisager de poursuivre le transfert de compétences dans ces domaines. Dans une société aux clivages profonds, qui n'a pas fini de se remettre de ses traumatismes après le conflit, la création de ministères de la justice et de l'intérieur risquerait de donner l'impression qu'ils sont aux mains d'un parti politique ou d'un groupe ethnique. Le transfert de compétences dans des domaines si névralgiques ne pourra être réussi que fermement encadré, avec des principes solides d'intervention et de sanction. Vu les limites de l'appareil policier et judiciaire, il faudra maintenir la présence de la police internationale dotée de pouvoirs exécutifs dans les zones sensibles. La réduction en cours des effectifs des juges et procureurs internationaux est prématurée, et devrait être réexaminée d'urgence.

Pour ce qui est de l'édification d'une société pluriethnique, la situation est sombre. Les dirigeants du Kosovo et la communauté internationale devraient s'employer d'urgence à l'améliorer. La situation globale en matière de sécurité est stable, mais fragile. Le niveau des crimes signalés, délits interethniques compris, est peu élevé. Mais sur le terrain la situation est complexe et inquiétante, surtout pour les minorités. Il y a de multiples incidents, dont des violences interethniques relevant de la petite délinquance, qui ne sont pas signalés. Or, cela retentit sur la liberté de circulation. Pour porter remède à cette situation, il importera de poursuivre plus vigoureusement les délits. Quand les auteurs restent en liberté, le sentiment qui domine est celui de l'impunité. Belgrade devrait s'abstenir d'attiser les flammes par des observations qui risquent de jouer contre la sécurité.

Faire respecter les droits de propriété est l'une des tâches ardues les plus urgentes pour l'édification d'une société véritablement pluriethnique. À l'heure actuelle, ces droits ne sont ni respectés ni garantis. Un grand nombre de biens agricoles et commerciaux restent illégalement occupés. Il y a là un obstacle de taille aux retours et aux moyens d'existence durables.

Globalement, les retours sont pratiquement au point mort. L'atmosphère générale dans bien des localités n'est pas propice au retour. La société pluriethnique, bien souvent, n'est pas considérée comme un objectif. Il est certes difficile de trouver des statistiques d'ensemble, mais le sentiment prévaut généralement qu'il y a actuellement plus de Serbes du Kosovo à en partir qu'à y revenir. Pour être viable, le processus de retour nécessitera appui et attention pendant plus longtemps, surtout pour faciliter l'accès aux services et la reprise de possession de terres. Il faudra aussi se préoccuper plus de ceux qui sont restés.

Le processus de retour est gêné par le fait que seuls reçoivent une assistance les gens qui reviennent dans leurs foyers d'origine. Il faudrait envisager des règles d'assistance plus souples, pour aider les gens à rentrer dans un endroit où ils puissent vivre, pas seulement là où ils ont vécu. Mais il faut prendre garde à ne pas laisser abuser de règles plus souples pour des manipulations politiques.

Le fait qu'il y a toujours des camps à l'intérieur du Kosovo est une honte pour les structures de gouvernement et pour la communauté internationale. Les camps rom de Plementina et de Zitkovac sont particulièrement affligeants. Il faudrait s'en occuper de toute urgence.

Les sites et les institutions religieux orthodoxes serbes représentent une composante spirituelle particulière des Serbes du Kosovo. Ils font partie aussi du patrimoine culturel mondial. Il faut créer un « espace de protection » autour de ces sites, avec la participation de la communauté internationale, afin de les rendre moins vulnérables aux manipulations politiques.

Pour arriver à des retours viables et assurer un avenir aux minorités, il faudra prévoir une décentralisation plus poussée. On pourrait envisager des compétences décentralisées plus importantes en matière de police, de justice, d'éducation, de culture, de médias et d'économie. On pourrait inclure des liens horizontaux entre municipalités où les Serbes du Kosovo sont majoritaires. Cela faciliterait aussi l'absorption des dispositifs parallèles par des entités légitimes. Mais il ne faudrait pas que cette décentralisation menace les institutions centrales du Kosovo ou entame l'autorité de Pristina. La communauté internationale devra se tenir prête à aider à la mise en œuvre d'une décentralisation plus poussée.

Il n'y aura pas de moment privilégié pour aborder la question du statut futur du Kosovo. La question demeurera particulièrement sensible. Pourtant, une évaluation d'ensemble porte à conclure qu'il est temps d'entamer ce processus. Le processus politique en cours doit se poursuivre. Fondé sur une stratégie d'ensemble, il a permis de donner au Kosovo des perspectives politiques. Maintenant qu'on y est passé de la stagnation aux attentes, il ne faudrait pas que la stagnation reprenne le dessus.

Il est urgent que l'application des normes avance. Il est peu probable qu'en retardant la définition du statut futur du Kosovo on obtienne de nouveaux résultats tangibles. Mais en entamant le processus de définition on risque de centrer l'attention sur le statut, au détriment des normes. Il faudra de grands efforts pour que l'application des normes ne se ralentisse pas. Tandis que l'on cherche à définir le statut futur du Kosovo, la communauté internationale aura de bons moyens de pression pour faire avancer l'application des normes. Ces moyens devront être exploités au maximum. Bien géré, le processus de détermination du statut peut permettre de faire progresser l'application des normes.

Il y a désormais une attente commune, au Kosovo même, à Belgrade et dans la région, de voir démarrer la définition du statut futur du Kosovo. Au cours de l'examen global dont ce rapport rend compte, les interlocuteurs ont changé d'attitude vis-à-vis de ce processus. Toutes les parties, de surcroît, ont besoin de certitudes quant au statut futur du Kosovo. Il est très important que le processus de détermination du statut futur ait lieu tandis que la communauté internationale est encore présente au Kosovo, avec des effectifs suffisants.

Le processus doit être mené avec précaution. Il faut réunir toutes les parties – et les garder réunies – tout au long du processus. Il faut que le résultat final soit stable et viable. Il ne faut pas fixer artificiellement de dates butoirs. Une fois le processus démarré, il ne devra pas être bloqué, et devra parvenir à sa conclusion.

La communauté internationale devra ramasser ses énergies pour faire avancer la détermination du statut futur. L'ONU a accompli un travail crédible et remarquable en s'acquittant de son mandat dans des conditions difficiles. Mais son poids au Kosovo va décroissant. Le Kosovo est en Europe, où existent de puissantes organisations régionales. Ce sera à elles – particulièrement à l'Union européenne – qu'il appartiendra d'y jouer à l'avenir un rôle plus important. Elles disposeront des moyens de pression nécessaires et pourront ouvrir des perspectives d'intégration européenne.

La définition du statut futur devra être assortie d'une manifestation tout à fait claire, par la communauté internationale, de sa détermination à rester sur place et soutenir le processus, puis son résultat. À court terme, l'Union européenne devrait envisager de développer sa présence sur le terrain. Une fois que le statut aura été défini, elle aura à jouer un rôle plus important, notamment en matière de police et de justice, ainsi que pour contrôler et appuyer l'application des normes. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) devra elle aussi maintenir sa présence. Il est indispensable que les États-Unis étoffent la Force de paix au Kosovo (KFOR) de manière à y offrir une manifestation concrète de leur engagement continu. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a des atouts appréciables, du fait de son expérience et de ses compétences de terrain. Sa présence continuera d'être nécessaire. Il faudrait envisager de nommer un haut représentant,

ou de prendre d'autres dispositions analogues, ancrées solidement dans l'Union européenne, avec la participation maintenue plus généralement de la communauté internationale. Un arrangement du type des « pouvoirs de Bonn » pourrait être envisagé pour les zones connaissant des problèmes interethniques.

Une feuille de route pour l'intégration aux structures internationales donnerait au Kosovo de réelles perspectives d'avenir. Il faudra aussi motiver Belgrade pour l'intégration aux cadres de coopération euro-atlantique. L'ouverture par l'Union européenne de négociations avec la Serbie-et-Monténégro en vue d'un accord de stabilisation et d'association marque une étape à cet égard.

Déterminer le statut futur du Kosovo sera une tâche ardue. La communauté internationale devra faire le maximum pour que, quel que soit en définitive ce statut, ce ne soit pas un échec. Entamer le processus de définition du statut n'est pas entamer la dernière phase, mais la phase suivante de la présence internationale.

Introduction

1. Suite à votre rapport sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) daté du 23 mai 2005 (S/2005/335 et Corr.1), vous m'avez demandé d'entreprendre un examen global de la situation au Kosovo conformément aux mandats ci-joints. J'ai procédé à une analyse d'ensemble en m'attachant particulièrement à déterminer si les conditions étaient désormais réunies pour entamer et mener à bien le processus de définition du statut futur du Kosovo. J'ai cherché également à mettre à profit les occasions suscitées par l'examen global pour promouvoir le progrès sur le terrain et l'instauration d'un environnement propice à l'avance du processus politique.

2. De nos diverses expériences, je retiendrai les 10 jours passés à parcourir l'ensemble du territoire du Kosovo et aller à la rencontre du plus grand nombre de gens possible dans quantité de villes, villages et hameaux. Ce voyage nous a permis de voir ce que les réunions tenues à Pristina ne nous auraient pas montré, à savoir les conditions de vie de la population au Kosovo, les difficultés auxquelles elle est confrontée et les espoirs et craintes qu'elle nourrit vis-à-vis de son avenir. Afin d'appréhender avec justesse la situation sur le terrain et la complexité du paysage politique, les membres de mon équipe et moi-même avons eu des consultations approfondies avec des responsables politiques à Belgrade et Pristina, des dirigeants de l'ensemble des communautés du Kosovo, de hauts représentants des pays membres du Conseil de sécurité, des États Membres jouant un rôle déterminant, en particulier ceux appartenant au Groupe de contact et des États voisins, ainsi que d'organisations régionales (l'Union européenne, l'OSCE, l'OTAN et le Conseil de l'Europe), des représentants de la MINUK et d'autres représentants des Nations Unies sur le terrain, et des fonctionnaires du Siège de l'ONU. Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance pour l'esprit d'ouverture et de générosité que nous ont manifesté tous nos interlocuteurs, ainsi que pour l'appui que nous a apporté la MINUK.

3. Les observations et recommandations ci-après sont le fruit de mes réflexions sur la situation dans laquelle nous nous trouvons et sur la manière dont nous devrions procéder ensuite, dans le respect de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Contexte

4. De toute évidence, il convient d'observer le paysage politique actuel à la lumière des bouleversements qui se sont produits depuis la fin du conflit en 1999. À cette époque, plusieurs centaines de milliers d'Albanais du Kosovo sont retournés au Kosovo et ont commencé à refaire leur vie, tandis que la plupart des Serbes du Kosovo avaient fui leurs foyers Le Kosovo était alors un territoire marqué par la souffrance et la destruction, qui n'ont épargné aucune communauté. L'économie était en ruine. Il n'existait pas d'institutions démocratiques. La province était placée sous administration internationale, en application de la résolution 1244 (1999).

5. Un processus global de reconstruction a depuis lors été mis en route. Les maisons ont été rebâties. De nouvelles institutions couvrant tous les aspects de la société ont vu le jour. Malgré les difficultés, l'économie a commencé à se relever. Une nouvelle démocratie est en train de se mettre en place à partir de rien, dans une

province ne possédant pas de forte tradition démocratique. Les jeunes institutions du Kosovo s'emploient péniblement à créer un cadre juridique cohérent, à fournir des services à l'ensemble de la population et à lui assurer la sécurité. Un dispositif d'évaluation de l'application des normes a été mis en place en 2003 afin d'orienter et d'appuyer la reconstruction et le développement. Cette initiative avait pour but d'aider le Kosovo à aller de l'avant et à créer ainsi des conditions propices au lancement du processus de définition du statut futur. Cependant, on reprochait de plus en plus à la communauté internationale de mener une opération d'endiguement et d'éluder cette question cruciale, ce qui n'a fait qu'accroître les mécontentements et le sentiment de stagnation.

6. La fin du conflit en 1999 a eu des répercussions profondes sur les relations qu'entretiennent les diverses communautés du Kosovo et, en particulier, les Albanais du Kosovo et les Serbes du Kosovo. Depuis 1989, les autorités de Belgrade contrôlaient les instruments de pouvoir. Les Serbes du Kosovo vivaient sous la protection découlant pour eux du contrôle qu'exerçait Belgrade sur la province. Après la fin du conflit, les instruments du pouvoir ont progressivement été transférés aux institutions provisoires d'administration autonome dominées par l'ethnie majoritaire. Ce changement profond a eu un impact fort – à la fois psychologique et politique – sur les communautés, majoritaire comme minoritaires.

7. Les Albanais du Kosovo font preuve, aujourd'hui, d'une plus grande assurance et s'affirment davantage. Ils sont en train de forger – ce qui est compréhensible – leur identité de communauté majoritaire au pouvoir, qui se fonde, en grande partie, sur des événements, des personnalités et des symboles contestés et, souvent, par opposition à l'identité des Serbes du Kosovo et à celle des autres communautés. Il s'agit là, bien entendu, d'un phénomène observé dans de nombreuses sociétés sortant d'un conflit. À la nouvelle assurance dont font preuve les Albanais du Kosovo se mêle l'incertitude qui persiste concernant les mesures que pourrait prendre Belgrade pour les empêcher de réaliser leurs aspirations politiques. Les Albanais du Kosovo considèrent que les Serbes du Kosovo sont des instruments au service de Belgrade et qu'ils continuent donc de représenter une menace pour leur avenir.

8. Les Serbes du Kosovo, en revanche, luttent pour préserver leur identité. Ils subissent des pressions qui en menacent des aspects importants – comme leur patrimoine linguistique, culturel et religieux – ainsi que leur survie économique. D'autres communautés moins nombreuses subissent une marginalisation – politique, économique et culturelle – encore plus grande et sont même, dans certains cas, en cours d'assimilation.

9. Le sentiment de stagnation et les relations tendues entre Albanais du Kosovo et Serbes du Kosovo ont entraîné une explosion de violence en mars 2004, traduisant la nécessité de se préoccuper sérieusement des relations interethniques et de dégager au plus vite l'horizon politique. La communauté internationale ne pouvait plus se contenter d'une politique perçue comme choix du statu quo.

10. Le rapport que je vous ai présenté le 6 août 2004 (S/2004/932, daté du 30 novembre 2004) contient une feuille de route destinée à mettre fin à la stagnation politique et à enclencher un processus plus dynamique. Elle comporte une ébauche de stratégie globale qui vise à dynamiser le processus politique devant conduire à la recherche d'une définition du statut futur. Elle découlait de la conviction que la question du statut futur du Kosovo ne pouvait être éludée beaucoup plus longtemps.

Bientôt, il serait peut-être beaucoup plus risqué de poursuivre une stratégie attentiste – qui pourrait accroître le mécontentement politique, économique et social – que d'entamer le processus de définition du statut futur.

11. Dans le présent rapport, qui a pour objet un examen global de la situation politique au Kosovo un an après la publication du rapport mentionné, on étudie de près les chances d'aboutir qu'a la définition du statut futur. Afin de déterminer si le temps est venu de lancer ce processus, il convient d'effectuer une analyse complète de la situation au Kosovo, qui va bien au-delà de l'évaluation de l'application des normes. Il faut prendre en considération l'évolution plus générale au Kosovo, la région en elle-même et l'action menée par la communauté internationale. La principale question est de savoir si la maturité politique et le degré de préparation sont suffisants pour entamer ce processus ou si la décision serait encore prématurée.

12. Le Kosovo connaît actuellement un regain de dynamisme, pour lequel l'application des normes a joué en donnant un sentiment de progrès qui avait fait défaut depuis des années. Mais, comme cela a été souligné dans le rapport présenté le 6 août 2004, l'application des normes a des objectifs ambitieux qui ne peuvent être atteints sur une courte période. Elle exige des efforts soutenus et résolus, allant jusqu'à la détermination du statut futur du Kosovo et au-delà. Plutôt que de favoriser les progrès, des attentes irréalistes risqueraient d'accroître le sentiment de stagnation chez la population. Elles pourraient renforcer la tentation de faire de l'application des normes une opération de façade, au détriment des résultats sur le terrain.

13. Dans le même temps, si la définition du statut futur du Kosovo ne s'accompagnait pas de progrès satisfaisants de l'application des normes, cela pourrait nuire à ce que l'on fait pour faire respecter la primauté du droit, ce qui aurait des répercussions sur l'ensemble des habitants du Kosovo, quelle que soit leur appartenance ethnique. Les risques auxquels sont exposées les communautés minoritaires du Kosovo s'aggraveraient, mettant en péril le caractère pluriethnique de la région. Si le Kosovo est instable sur le plan interne, il serait encore plus difficile de définir et de mettre en application un statut futur viable.

14. La communauté internationale a déployé une énergie considérable aux fins de l'application des normes. Elle a engagé les dirigeants du Kosovo au sein d'un vaste effort commun. Des structures ont été mises en place au niveau du Gouvernement du Kosovo en vue de faciliter le processus relatif aux normes, qui est devenu le pivot de ses activités et a conduit à améliorer l'attitude bureaucratique. Le processus a été en soi une réussite majeure.

15. Nombre de ceux mobilisés – originaires de toutes les communautés – ont à cœur la réussite du processus relatif aux normes. Ils ont l'ambition de créer une société dans une perspective européenne, basée sur la bonne gouvernance et l'état de droit. Les Albanais du Kosovo sont généralement motivés par le désir de s'engager dans le processus sur le statut futur. Toutefois, parmi les Albanais du Kosovo, on relève aussi une tendance à considérer l'application des normes comme un exercice imposé de l'extérieur par lequel ils doivent passer avant de pouvoir s'engager dans le processus sur le statut futur. Un appui véritable en faveur des principes et objectifs qui le sous-tendent fait souvent défaut. Le puissant soutien verbal en faveur du processus relatif aux normes ne s'est par conséquent pas suffisamment traduit par un profond engagement visant à obtenir des résultats concrets. Cela s'applique aux dirigeants politiques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du

Gouvernement. Le manque d'actions non ambiguës de la part de Pristina se reflète au niveau municipal. Les progrès enregistrés ont souvent été le fruit des pressions internationales plutôt que de l'engagement local.

16. L'application des normes est complexe et revêt de multiples formes. Dans le rapport de l'an passé, il a été souligné que cela ne doit pas devenir un processus technique et bureaucratique, mais être un exercice politique orienté vers des objectifs précis. Cela continue d'être une source de préoccupation. Il est important de faire en sorte que le processus lui-même n'accapare pas trop l'attention et les énergies aux dépens des incidences qu'il devrait avoir sur les populations là où elles vivent. Il doit aussi permettre que l'on prête attention aux domaines critiques où des goulets d'étranglement peuvent apparaître à tout moment du processus. Une approche globale est nécessaire, dans laquelle chaque norme appuie les autres et où elles sont toutes considérées dans ce contexte élargi.

Les tâches à accomplir

Bâtir des institutions

17. Le bon fonctionnement des institutions est une condition indispensable à l'épanouissement d'une société démocratique, à une économie saine et au respect de la primauté du droit. Après la fin du conflit en 1999, le vide institutionnel était complet au Kosovo. Aujourd'hui, il est doté d'un ensemble complet d'institutions, ce qui constitue une réalisation remarquable. Des organes exécutifs, législatifs, judiciaires et autres ont été mis en place aux niveaux national et local. De nouveaux ministères devraient être créés d'ici à la fin de l'année. Progressivement, la fonction publique prend forme. Des compétences importantes ont été transférées récemment, les dirigeants locaux prenant progressivement le contrôle de leurs institutions. Le niveau de démocratie s'est amélioré en peu de temps. En outre, l'élaboration d'un cadre juridique durable a bien avancé. L'Assemblée, le Gouvernement et la MINUK ont accompli un travail législatif ambitieux visant les domaines essentiels de la vie publique et de l'économie.

18. Les élections à l'Assemblée, organisées en octobre 2004, ont également constitué un important succès. Elles ont été libres, régulières et transparentes. C'était la première fois que de telles élections étaient organisées en grande partie par les autorités du Kosovo. L'Assemblée a ensuite fait face à un examen de passage, la coalition au pouvoir étant aux prises avec une forte opposition. Les deux camps, de même que la direction de l'Assemblée, ont dû apprendre leur nouveau rôle, ce qui a été difficile. La culture parlementaire n'est pas encore fermement enracinée. Néanmoins, le fonctionnement de l'Assemblée est en constante amélioration.

19. La mise en place de nouvelles institutions est entravée par la forte tendance des hommes politiques à se sentir responsables devant leur parti plutôt que devant le public qu'ils servent, et celle des partis politiques à considérer les nouvelles institutions et la fonction publique comme leur appartenant. Les nominations se font donc souvent en fonction de l'appartenance à un parti ou à un clan plutôt que de la compétence. De nombreux fonctionnaires sont inquiets de cette confusion entre les autorités politiques et la fonction publique, et de son incidence néfaste sur la mise en place d'une administration durable et stable. Des dispositifs de responsabilisation

sont en place pour faire face aux irrégularités et veiller au respect des lois et des procédures mais ils n'apportent pas une protection suffisante. En outre, de nombreux éléments montrent que le statut du serbe en tant que deuxième langue officielle des institutions provisoires n'est pas assez respecté.

20. Ces cinq dernières années, le Kosovo a aussi créé des systèmes complets d'enseignement et de santé ainsi que d'autres services publics. La qualité des services laisse fortement à désirer. Le niveau des services médicaux est médiocre et, dans certains cas, proche de celui des pays en développement. Le système d'enseignement doit d'urgence être modernisé et dépolitisé. Toutefois, le fait même que ces services sont maintenant dispensés dans la plus grande partie du Kosovo est remarquable en soi.

21. Les Serbes du Kosovo ont choisi de se tenir à l'écart des institutions politiques centrales et de maintenir des appareils parallèles de santé et d'enseignement. De nombreux appels ont été lancés à leurs représentants pour qu'ils réintègrent les institutions politiques centrales, mais en vain. Ceci concerne au premier chef l'Assemblée, car la participation à un gouvernement constitué de deux partis albanais dont l'objectif déclaré est l'indépendance du Kosovo serait encore plus sujette à controverse. Les Serbes du Kosovo craignent que leur présence au sein des institutions politiques centrales devienne un élément décoratif, sans possibilité d'obtenir le moindre résultat tangible. Cette crainte est compréhensible et les Albanais du Kosovo n'ont pas fait grand-chose pour la dissiper. Cependant, les Serbes du Kosovo auraient tout intérêt à être de nouveau représentés à l'Assemblée. Les partis albanais pourraient encourager ce retour en faisant bien comprendre qu'ils respecteront les Serbes et les autres minorités du Kosovo et qu'ils écouteront leurs préoccupations légitimes plutôt que de les considérer comme un groupe dont les voix peu nombreuses seraient facilement dominées. L'attitude négative des autorités de Belgrade, notamment le fait qu'elles n'ont pas encouragé les Serbes du Kosovo à participer aux élections de 2004, a été un facteur notable de l'absence de ceux-ci dans les institutions politiques centrales. Le moment est venu pour Belgrade d'abandonner cette position. En fait, si les Serbes du Kosovo avaient participé à ces élections, ils auraient pu, en additionnant les sièges qui leur étaient réservés et ceux qu'ils auraient obtenus au scrutin, influer sur les débats de l'Assemblée nationale et même sur la formation du Gouvernement.

22. Les Serbes et les autres minorités du Kosovo sont également peu représentés au sein des appareils bureaucratiques des institutions provisoires. C'est le cas en particulier pour les postes de cadres supérieurs. Quand on recrute des membres des minorités, c'est trop souvent pour atteindre un quota et non pour leur assurer une véritable participation. Il est clair que les Albanais du Kosovo doivent s'employer davantage à créer une fonction publique pluriethnique. Pour leur part, les Serbes et les autres minorités du Kosovo doivent aussi montrer qu'ils sont désireux de postuler à des postes administratifs et prêts à jouer un rôle actif.

23. Les appareils parallèles de santé et d'enseignement qui se trouvent dans les zones à forte population serbe sont financés principalement par le Gouvernement serbe. Le maintien de ces structures est à la fois un acte politique et le reflet de la méfiance entre les deux communautés. Pour Belgrade, c'est un moyen de conserver une influence politique. Le problème des structures parallèles actuelles ressemble en beaucoup de points à celui des structures parallèles albanaises d'avant 1999. À l'heure actuelle, c'est probablement le seul moyen réaliste d'assurer aux Serbes du

Kosovo des services adéquats. Le règlement de ce problème nécessiterait des incitations sérieuses et concrètes de la part du Gouvernement et une dépolitisation de la question par toutes les parties. Il ne pourra probablement être résolu que dans le cadre d'un processus de détermination du statut futur.

24. Le fonctionnement des nouvelles institutions du Kosovo est très inégal. Il y a un manque flagrant d'expérience et de savoirs spécialisés. La mise en place de nouvelles institutions et le transfert des compétences doivent donc être soutenus par une aide internationale au renforcement des capacités. Comme souvent dans les situations d'après conflit, les efforts internationaux ont été sporadiques, déterminés par des initiatives à court terme venant de l'extérieur et non par les nécessités à long terme dans les institutions mêmes. Le Gouvernement a maintenant élaboré son propre programme de renforcement des capacités pour en assumer une part plus importante. Cependant, ce sentiment naissant de maîtrise locale ne réduira pas le besoin d'aide internationale. Le renforcement des capacités est un effort de longue haleine. Une université mieux gérée et dépolitisée serait aussi en ce sens un atout précieux à long terme.

25. Depuis sa création controversée, le Corps de protection du Kosovo a fait des progrès constants dans l'exécution de son mandat en tant qu'organisation civile d'intervention d'urgence. Les efforts déployés par le Corps pour se montrer à la hauteur de sa tâche sont en grande partie l'œuvre de ses dirigeants. Il s'est récemment professionnalisé. Il participe aux efforts de reconstruction et a commencé à recruter au sein des minorités, ce qui est une entreprise difficile. Il continue de susciter une profonde méfiance, en particulier chez les Serbes du Kosovo. Le problème sous-jacent est celui de l'origine du Corps et des aspirations de beaucoup de ses membres à jouer un rôle à l'avenir. Cette question épineuse devra être réglée en liaison avec la définition du statut futur du Kosovo, compte tenu de ce qu'il lui faudra à l'avenir.

Le défi économique

26. La mise en place d'institutions viables et la qualité des services sont gravement affectées par la situation économique qui demeure précaire. Malgré certains progrès, de nombreuses personnes vivent dans la pauvreté et le taux de chômage est élevé. Cette situation est ressentie par la majorité de la population mais les communautés minoritaires, et en particulier les groupes vulnérables, sont affectés d'une manière disproportionnée.

27. Les prévisions concernant les revenus publics pour 2006 sont l'un des aspects les plus préoccupants de la situation économique. D'après les estimations actuelles, ils seront nettement insuffisants pour couvrir les dépenses de fonctionnement et effectuer les investissements nécessaires. On peut s'attendre à un grave déficit budgétaire. Le Gouvernement doit maintenant prendre des mesures afin d'améliorer le système de recouvrement des impôts et de règlement des factures de services publics, et de rendre l'économie souterraine compatible avec la légalité. Ces efforts permettraient d'augmenter les revenus publics et de réduire la dépendance à l'égard de l'assistance internationale.

28. Le secteur énergétique représente l'un des principaux atouts du Kosovo à long terme. C'est également l'un des défis les plus préoccupants qu'il devra relever. Le fonctionnement de la compagnie d'électricité du Kosovo (KEK) est entravé par une

technologie vétuste, des pannes de courant et un grave manque de recettes résultant du non-acquittement de leurs factures par les clients. L'hiver dernier, un certain nombre de villages ont été déconnectés car les clients ne les payaient pas. Cet hiver, il pourrait y avoir des déconnections analogues. Toutefois, cette situation ne devrait pas être caractérisée comme un problème interethnique car toutes les communautés sont affectées.

29. On note également certaines évolutions positives importantes. Lorsque le conflit armé a pris fin en 1999, il n'existait pratiquement pas de structures ni de législation dans le domaine économique. Aujourd'hui, des mécanismes ont été mis en place et une législation moderne a été adoptée dans de nombreux secteurs essentiels. La création d'organes de réglementation et le développement continu du secteur bancaire figurent parmi les acquis contribuant au développement économique potentiel. Un ministère des finances et de l'économie, qui fonctionne bien, a, en coopération avec les experts internationaux et locaux, mis en place un cadre pour la gestion d'une économie moderne. Le Plan de développement du Kosovo donnera également à la province, quand il sera prêt, un outil très utile pour guider son avenir économique.

30. Le processus de privatisation est bien avancé, après avoir subi d'importants retards. La Kosovo Trust Agency, (organisme chargé de gérer les opérations de privatisation), estime que 90 % de la valeur des entreprises d'État seront privatisés d'ici au printemps prochain. Ce processus pourrait avoir un impact direct et positif sur l'économie du Kosovo, car de nombreuses entreprises d'État sont inactives. La plupart des entreprises privatisées ont été rachetées par des Albanais du Kosovo résidant au Kosovo ou à l'étranger. Les milieux gouvernementaux sont préoccupés par le fait qu'une grande partie des investissements ne créera pas d'activités productives. Le processus de privatisation pourrait être utilisé à des fins de blanchiment de capitaux. Il est, par ailleurs, essentiel de prendre en compte les effets de ce processus sur les différents groupes ethniques. Le processus de privatisation pourrait entraîner une discrimination dans l'emploi marqué par les clivages ethniques et nuire à la viabilité économique des communautés minoritaires. Il doit se poursuivre mais d'une manière qui protège les intérêts de la population minoritaire pendant la privatisation et par la suite. Un engagement plus constructif de la part de Belgrade dans le processus de privatisation favoriserait cet objectif.

31. Le Kosovo est également doté de ressources naturelles inexploitées de grande valeur et, en particulier le lignite et d'autres réserves minières, et dispose d'un potentiel agricole important. Avec des technologies et une infrastructure améliorées, les réserves de lignite pourraient transformer la province en exportateur de ressources énergétiques dans une région énergivore. Le règlement des questions liées aux droits de propriété faciliterait l'exploitation productive des friches, permettant au Kosovo de réduire ses importations de produits agricoles qui se situent à des niveaux inacceptables.

32. Dans l'ensemble, la situation économique se caractérise par de graves problèmes à court terme mais également par des perspectives positives à moyen terme. Le lancement d'un processus sur le statut futur de la province aurait certainement un effet positif sur l'économie du Kosovo. Il susciterait un nouvel optimisme et renforcerait la confiance dans l'avenir. Une fois le statut futur établi, une base plus solide pour les investissements, les prêts et la coopération avec les acteurs internationaux sera en place. Les autorités kosovares devraient toutefois

comprendre qu'elles ne peuvent s'en remettre à la communauté internationale pour régler leurs problèmes. Elles doivent elles-mêmes prendre des mesures afin de remédier aux carences en ce qui concerne par exemple l'augmentation des revenus publics. Par ailleurs, les investissements et l'intégration dépendront non seulement du statut mais aussi d'un Kosovo prévisible et stable, qui respecte les principes du droit.

Renforcement du respect de l'état de droit

33. L'état de droit est affecté par la solidité des institutions et la viabilité de l'économie; il est également tributaire de la mise en place d'un cadre juridique, secteur dans lequel des progrès importants ont été accomplis. Le principal obstacle est aujourd'hui l'incapacité et le manque de volonté de faire appliquer les lois à tous les niveaux. Le respect des principes de la légalité est inadéquatement garanti et les mécanismes d'application ne sont pas suffisamment développés.

34. Le Service de police du Kosovo (KPS) – institution la plus multiethnique de la province – assume progressivement des fonctions nouvelles et plus exigeantes, y compris la répression des émeutes. À travers le Kosovo, la responsabilité de ces opérations a été transférée au KPS, la police internationale assumant un rôle de surveillance. Le travail que le Service a accompli en ce qui concerne les infractions mineures au sein d'une communauté ethnique est de plus en plus respecté par la population. Le KPS a des difficultés à traiter les infractions plus graves ou à caractère ethnique.

35. Le système de justice est généralement considéré comme la plus faible des institutions du Kosovo. Le système de justice civile suscite des inquiétudes particulières, ayant un arriéré judiciaire de plusieurs dizaines de milliers d'affaires, qui ne cesse de croître. Cela affecte l'ensemble de la population au Kosovo, diminue le respect des principes de la légalité et contribue à un climat d'impunité. De nombreuses affaires en instance concernent des revendications foncières émanant de minorités.

36. La lutte contre les infractions graves, notamment le crime organisé et la corruption, s'est révélée être une tâche difficile pour le KPS et le système de justice. Elle est entravée par les solidarités familiales ou claniques et par l'intimidation des témoins, des agents des services de répression et des auxiliaires de justice. En ce qui concerne les infractions interethniques graves, le bilan des services de répression est également faible. Les auteurs d'infractions graves qui sont poursuivis en justice sont beaucoup trop peu nombreux. D'autres infractions – comme le vol de bétail et de matériels agricoles appartenant à des minorités, et l'exploitation illégale de terres agricoles – font rarement l'objet de poursuites. Cela renforce le sentiment que les criminels peuvent opérer en toute impunité.

37. La criminalité organisée et la corruption étaient considérées comme les menaces les plus graves à la stabilité du Kosovo et la viabilité de ses institutions. Certaines affaires à fort retentissement, liées au crime organisé, concernant notamment la traite d'êtres humains et le trafic de drogues, ont été dûment examinées par la communauté internationale et les auteurs ont été traduits en justice. Ces affaires confirment que la criminalité organisée représente une grave menace au Kosovo.

38. La corruption est un phénomène généralisé dans la province, mais il est difficile d'en évaluer l'ampleur. Dans certains domaines, comme les services douaniers, des efforts sérieux ont été faits pour combattre la corruption institutionnelle en mettant en place des mécanismes efficaces de responsabilisation. Le Gouvernement n'a pas pris les mesures administratives et législatives nécessaires pour combattre et prévenir la corruption dans les institutions provisoires. Une loi anticorruption est en place, mais la création de l'organisme chargé de lutter contre la corruption a été retardée. Le processus est lent et il manque une volonté d'engagement. Au cours des six dernières années, la police internationale, les procureurs et les agents de renseignement ont tenté de s'attaquer au problème de la corruption mais n'ont pu le traiter en profondeur. Les solidarités claniques, les codes du silence et les problèmes de langue, de même que l'inexpérience des services de répression locaux sont des facteurs qui ont contribué à cet échec. Un effort commun entrepris par la communauté internationale auquel s'associeraient pleinement les autorités kosovares pourrait entraîner des progrès dans ce secteur. Cet effort pourrait certainement avoir un impact important et démontrer une volonté de lutter contre ce type de criminalité.

39. La police et le système judiciaire sont des institutions fragiles. Tout nouveau transfert de compétences dans ces domaines devrait donc être envisagé avec la plus grande circonspection. Les nouveaux ministères de la justice et de l'intérieur devraient être placés sous la direction de personnes jouissant d'un haut degré de confiance dans toutes les communautés et tous les partis politiques. De telles personnes seront difficiles à trouver. Dans une société profondément divisée, qui ne s'est pas encore remise du traumatisme postconflit, ces deux ministères pourraient facilement être considérés comme étant passés sous le contrôle d'un parti politique ou d'un groupe ethnique particulier. Le transfert de compétences dans ces domaines sensibles ne peut être effectué sans un contrôle strict des moyens d'intervention énergiques et des mesures de répression rigoureuses. La composition multiethnique du KPS et la confiance dont il jouit sont fragiles. Le transfert de compétences dans ce domaine pourrait avoir un effet centrifuge sur le Service de police, rendant difficile le maintien de sa composition multiethnique. Ce problème deviendra encore plus grave dans une période où d'éventuelles négociations sur le statut futur exerceraient des pressions sur son caractère multiethnique.

40. Compte tenu des limitations de la police et du système judiciaire, il faudra maintenir une présence continue de la police internationale dotée de pouvoirs exécutifs dans les secteurs sensibles. Une présence continue de juges et de procureurs internationaux sera également requise afin de traiter les affaires relatives aux crimes de guerre, à la criminalité organisée et à la corruption, ainsi que les affaires difficiles portant sur des questions interethniques. La réduction en cours du nombre de juges et procureurs internationaux est prématurée et devrait d'urgence être réexaminée. Ces réductions entraîneraient une nouvelle perte de crédibilité du système de justice et de la confiance dans l'ensemble de la population et dans les communautés minoritaires en particulier. Il y a peu de raisons de penser que les juges et procureurs locaux seront capables d'assumer les fonctions exercées actuellement par le personnel international dans un proche avenir.

41. Il faut également faire preuve de prudence en ce qui concerne l'avenir de l'École de police du Kosovo, qui est l'une des réalisations les plus réussies de la communauté internationale dans la province. Il serait prématuré de remplacer l'administration internationale de cet établissement. La force de police doit, et

semble, être formée dans un environnement politiquement neutre. Alors seulement, la composition multiethnique du KPS sera assurée et le niveau d'acceptation par toutes les communautés renforcé.

42. Le renforcement du respect des principes de la légalité exigera également de consolider les instruments relatifs aux droits de l'homme. Le projet actuel tendant à créer un groupe consultatif sur les droits de l'homme auprès du Représentant spécial du Secrétaire général pourrait contribuer à renforcer la protection des droits de l'homme. La création d'un groupe spécial sur les droits de l'homme relevant de la Cour suprême devrait également être envisagée.

43. Par ailleurs, l'institution du Médiateur représente l'un des principaux instruments relatifs aux droits de l'homme au Kosovo aujourd'hui. Dans le climat actuel concernant les droits de l'homme, il faudra éviter tout affaiblissement de cette institution, lorsqu'elle sera transférée à l'administration locale. La communauté internationale devra veiller au maintien des pouvoirs et compétences de cette entité et de sa crédibilité.

Le problème interethnique

44. Dans sa résolution 1244 (1999), le Conseil de sécurité a souligné qu'il importait que le Kosovo demeure une société pluriethnique. Le problème interethnique impose des tâches de plusieurs natures : faire régner la sécurité, veiller à ce que les droits de propriété soient respectés, encourager le retour des réfugiés et des déplacés et protéger l'identité des minorités. Malheureusement, on n'a pas réussi à faire grand-chose pour asseoir les fondements d'une société pluriethnique. Face à ce sombre tableau, les dirigeants du Kosovo et la communauté internationale doivent agir d'urgence.

Sécurité

45. Pour ce qui est de la sécurité, la situation est dans l'ensemble stable. Le taux de criminalité déclarée est faible, y compris en ce qui concerne la criminalité interethnique. De manière générale, les dirigeants politiques attachent une grande importance au maintien de la stabilité et de la sécurité. Ils sont conscients que toute explosion de violence porterait gravement atteinte à la réputation du Kosovo au niveau international et par là même à leurs ambitions politiques. La KFOR, qui est chargée d'assurer la sécurité, travaille plus efficacement et est désormais capable de réagir rapidement sur l'ensemble du territoire en cas de problème. Le SPK est mieux formé et équipé. La situation demeure néanmoins précaire, comme l'ont montré les événements ces dernières semaines.

46. Sur le terrain, la situation est complexe et troublante, en particulier pour ce qui est des minorités. Les statistiques peuvent être trompeuses. Le taux de criminalité interethnique déclarée est certes faible, mais les cas de violence ou d'incidents interethniques mineurs sont fréquents. Comme ils ne font pas l'objet de plaintes, ils n'apparaissent pas dans les statistiques. Les harcèlements, les pillages, les vols de bétail et autres incidents de ce type sont monnaie courante, et l'occupation illégale des terres, surtout agricoles, auxquelles leurs propriétaires ne peuvent avoir accès pour les exploiter ou les cultiver sans courir de risque, est un phénomène généralisé. Étant donné l'étroitesse du territoire, à chaque fois qu'un incident se produit, l'information circule très rapidement. À cet égard, le sentiment d'insécurité dans

lequel vivent les minorités, et en particulier les Serbes du Kosovo, n'est pas qu'une impression et est en partie fondé. Pour lutter contre cette situation, il est nécessaire de combattre plus vigoureusement la criminalité et d'appréhender les coupables, faute de quoi le sentiment d'impunité prévaudra. Il est difficile de convaincre les victimes qu'elles sont libres de leurs mouvements lorsque les coupables le sont aussi.

47. Si peu d'incidents interethniques sont déclarés, c'est aussi parce que les minorités ont tendance à éviter la population majoritaire ou à réduire au minimum leurs contacts avec elle. On ne peut en effet espérer qu'elles soient prêtes à prendre des risques pour vérifier que la liberté de circulation et la sécurité sont bien réelles. Ceci étant dit, les autorités de Belgrade doivent s'abstenir de faire des déclarations incendiaires ou de prendre des mesures prématurées en cas d'incidents, car cela contribue aussi au climat d'insécurité.

Droits de propriété

48. Si l'on veut que la société au Kosovo soit véritablement multiethnique, il est fondamental de faire en sorte que les droits de propriété soient respectés. C'est un principe du droit qui concerne toutes les communautés, mais qui revêt une importance particulièrement cruciale pour les minorités, en particulier les Serbes du Kosovo, et pour leurs perspectives de retour et de survie. À l'heure actuelle, les droits de propriété ne sont ni respectés, ni garantis, et les constructions et les occupations illégales de maisons et de propriétés agricoles ou commerciales sont la norme.

49. Un grand nombre de propriétés agricoles et commerciales sont toujours occupées illégalement, ce qui porte gravement obstacle au retour des réfugiés et des déplacés, ainsi privés de l'assurance de moyens de subsistance durables. Bien que la plupart des litiges relatifs aux logements aient été tranchés, les décisions n'ont été appliquées que dans moins de la moitié des cas. Les tribunaux locaux ont accumulé un retard considérable en ce qui concerne les affaires liées aux propriétés, qui se comptent en dizaines de milliers. C'est une situation intenable et le Gouvernement et la communauté internationale doivent s'attaquer d'urgence au problème et trouver de nouveaux moyens de régler les affaires en instance et de faire appliquer les décisions prises.

Le processus des retours

50. Le processus des retours est actuellement presque entièrement interrompu à cause du manque de sécurité, du non-respect des droits de propriété et de l'incertitude en ce qui concerne l'avenir. Comme elles ont l'impression que ceux qui commettent des crimes ne sont pas punis et qu'il leur serait très difficile d'obtenir des moyens de subsistance durables, la plupart des personnes qui ont quitté le Kosovo après juin 1999 ne sont pas revenues. En revanche, la majorité de ceux qui sont partis après les violences de mars 2004 sont rentrés, bien que certains d'entre eux aient de nouveau abandonné leur domicile. Même si les maisons et un bon nombre des bâtiments secondaires ont été reconstruits, les rapatriés jugent insuffisante l'indemnisation de départ de 2 000 euros qui leur est accordée pour couvrir leurs pertes en biens meubles. Pour être viable, le processus de retour doit prévoir des mesures d'appui et d'aide à long terme, en particulier pour faciliter l'accès aux services et la restitution des terres. Il convient également de prêter

davantage attention aux conditions de vie de ceux qui sont restés. La préservation des communautés existantes doit faire partie intégrante de la stratégie mise en œuvre pour favoriser les retours, car à chaque fois qu'une famille part, la probabilité que les membres de la communauté réintègrent leur village ou leur ville s'amenuise.

51. Les dirigeants albanais du Kosovo se sont engagés à appuyer le processus des retours. C'est tout du moins la « réalité selon Pristina », car il en va tout différemment sur le terrain. Associé à l'absence de perspectives sur les plans politiques et économiques, le manque de sécurité, d'accès à la justice et de protection des droits de propriété a un effet dissuasif sur les retours. Par ailleurs, le climat général est souvent peu propice aux retours et la plupart du temps, la multiethnicité ne constitue pas un objectif en soi. Sauf exception, les Serbes du Kosovo reviendront donc uniquement là où ils seront suffisamment nombreux pour pouvoir vivre en sécurité, en ayant accès à leurs propres services. Rares sont les Serbes du Kosovo qui vivent toujours en zones urbaines aux côtés de la population albanaise du Kosovo et les retours s'y avèrent de plus en plus difficiles à mesure que la pression de la majorité albanaise augmente et que les perspectives de survie économique diminuent.

52. S'il est difficile d'obtenir des statistiques globales fiables, il est généralement admis, y compris par la communauté internationale, qu'à l'heure actuelle, les Serbes du Kosovo sont aussi nombreux à quitter le Kosovo qu'à y retourner. D'après les renseignements dont on dispose, un nombre croissant de rapatriés vendent ainsi leur propriété avant de partir de nouveau.

53. Le processus des retours est aussi entravé par le fait que seuls ceux qui regagnent leur domicile d'origine reçoivent une aide. En effet, il est peu probable par exemple que ceux qui ont fui Pristina en 1999 retrouvent leur domicile d'origine dans un avenir proche. En revanche, il est fort possible qu'ils souhaitent s'installer ailleurs au Kosovo. Il faudrait donc envisager d'adopter une politique d'assistance plus souple pour permettre à ceux qui reviennent de se réinstaller où ils l'entendent, ce qui leur permettrait de créer des communautés plus viables au Kosovo. C'est donc là où ils ont la possibilité de vivre, et pas seulement là où ils ont vécu, qu'ils recevraient une aide. C'est une question complexe, dans la mesure où une politique plus souple risque également d'être exploitée à des fins politiques. Il est par ailleurs hors de question d'oublier les engagements pris en faveur de ceux qui souhaitent rentrer chez eux et qui ont besoin d'un soutien pour y parvenir, et une telle politique ne saurait remplacer celles qui sont en vigueur, même si elle pourrait utilement les compléter.

54. Le sort des personnes déplacées à l'intérieur du Kosovo est souvent négligé et c'est une honte pour les structures gouvernementales et la communauté internationale que des camps continuent d'exister au Kosovo, notamment ceux, peuplés de Rom, de Plementina et Zitkovac, qui sont particulièrement sordides et dont la population court des risques de santé graves. Il importe de régler ce problème de toute urgence.

Sites religieux orthodoxes et institutions serbes

55. Les sites religieux orthodoxes et les institutions serbes sont un élément essentiel de la vie en société pour les Serbes du Kosovo. Il est crucial de préserver leur patrimoine culturel et religieux pour leur permettre de survivre en tant que communauté. Mais ces sites orthodoxes sont plus qu'une composante essentielle de

l'identité serbe : ils font partie du patrimoine culturel mondial. Nombre d'entre eux ont été gravement endommagés ou détruits depuis 1999. Les travaux de reconstruction sont enfin sur le point d'être lancés. S'il est fondamental que la KFOR soit prête à continuer de protéger les sites religieux, la menace de la force militaire ne saurait constituer une solution durable.

56. Il faudrait constituer autour de ces sites un « espace de protection » pour les rendre moins vulnérables aux manipulations politiques. On pourrait par exemple prendre des arrangements pour placer les sites orthodoxes serbes sous protection internationale, en donnant aux communautés des garanties en ce qui concerne leur accès aux sites, leurs droits de propriété et leur viabilité. S'il est important de protéger les différents sites, c'est en effet non seulement comme des monuments culturels et religieux, mais aussi parce que ce sont des lieux de vie pour les communautés. Il s'agit d'un des domaines de spécialisation du Conseil de l'Europe et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui devraient donc être invités à participer à la conclusion de ces arrangements.

57. L'Église orthodoxe serbe est attaquée dans son identité. En plus des actes d'intimidation et des menaces dont elle est victime, la communauté orthodoxe serbe doit faire face à des tentatives qui ont pour but de réécrire son histoire et de revisiter l'origine de son patrimoine. Ainsi, elle voit des noms de rues anodins modifiés et « albanisés » aux alentours de ses sites. Les dirigeants albanais du Kosovo doivent réagir et mettre un terme à de telles activités.

Décentralisation

58. Il est nécessaire d'engager un processus de décentralisation pour permettre le retour durable des minorités dans des conditions acceptables. Les communautés non albanaises du Kosovo pourraient ainsi protéger leur identité et leurs moyens d'existence, avoir confiance dans l'avenir et participer davantage aux institutions gouvernementales du Kosovo.

59. Déjà en 2002, les Serbes du Kosovo avaient reçu la promesse que la décentralisation serait lancée en échange de leur participation aux élections et aux institutions provisoires. Toutefois, peu d'efforts ont été réellement déployés en ce sens jusqu'à récemment, faute de volonté politique. À l'été 2005, une approche beaucoup moins ambitieuse a été adoptée dans l'espoir d'arriver rapidement à quelque chose, sans consulter suffisamment les parties concernées. Elle a donné « trop peu de résultats, trop tard ». Des progrès ont été accomplis pour certains projets pilotes dans des zones non serbes, mais on voit mal comment sortir de l'impasse qui caractérise les zones peuplées en majorité de Serbes du Kosovo.

60. Il convient de s'atteler désormais sérieusement à la décentralisation dans un cadre plus large, en déléguant réellement les pouvoirs et en renforçant les capacités au niveau local. Un tel projet pourrait notamment embrasser plusieurs municipalités nouvelles où les Serbes du Kosovo jouiraient d'une confortable majorité, et prévoir un transfert de compétences dans des domaines comme la police, la justice, l'éducation, la culture, les médias et l'économie, y compris en ce qui concerne la nomination des hauts responsables. Il serait également envisageable d'établir des relations horizontales entre les municipalités peuplées en majorité de Serbes du Kosovo. On pourrait aussi prendre des dispositions pour instaurer des liens spéciaux entre ces communautés et Belgrade, sans que celle-ci exerce aucune autorité sur

elles. L'adoption d'un programme de décentralisation ambitieux, prévoyant des compétences plus étendues que pour toutes les autres municipalités, ne devrait pas mettre en péril les institutions centrales du Kosovo ni affaiblir l'autorité de Pristina. Il permettrait en revanche de donner de réelles garanties institutionnelles aux minorités, de leur donner davantage confiance dans les institutions centrales du Kosovo et de réunir les conditions requises pour que ces municipalités puissent être placées sous l'autorité de Pristina. L'absorption des structures parallèles par des entités légitimes serait aussi facilitée.

61. La communauté internationale doit être prête à appuyer la conclusion d'arrangements afin de renforcer la décentralisation. Il serait à cet égard souhaitable de tirer des leçons des processus comparables – quoique différents – qui ont été menés à bien en ex-République yougoslave de Macédoine et dans le sud de la Serbie. Dans les deux cas, la communauté internationale n'a pas ménagé ses efforts pour s'assurer que les populations albanaises locales aient suffisamment d'espace pour protéger leurs intérêts et maintenir leur identité dans un environnement pluriethnique. Elle doit s'attendre à devoir faire preuve de la même détermination pour protéger les intérêts des Serbes du Kosovo et des autres minorités.

La voie à suivre

Détermination du statut futur

62. Comme il a été dit dans le dernier rapport, il n'y aura pas de moment privilégié pour aborder la question du statut futur du Kosovo. La définition du statut reste, et restera, une entreprise politique très délicate qui aura des répercussions graves sur la région, et plus largement encore au plan international. L'examen global de la situation montre toutefois que le moment est venu d'entamer le processus.

63. Depuis l'année dernière, une participation internationale plus active a enclenché une dynamique politique du Kosovo. Fondé sur une stratégie globale qui a ouvert au Kosovo des perspectives politiques, ce processus doit se poursuivre. Il ne peut être interrompu ou arrêté. Ou le Kosovo avancera ou il régressera. À présent qu'il est passé de la stagnation à l'attente, il ne faudrait pas que la stagnation reprenne le dessus.

64. L'application des normes a progressé de façon très contrastée. Il est urgent d'aller plus loin à cet égard. Toutefois, il est peu probable que retarder la définition du futur statut du Kosovo aboutisse à une meilleure application des normes. Pour que celle-ci progresse, il faut que le sens de perspectives politiques ouvertes subsiste et que la communauté internationale soit disposée à mobiliser plus d'énergie et plus de détermination qu'elle ne le fait aujourd'hui, et qu'elle en soit capable. Si la détermination du statut futur est bien menée, elle peut ouvrir la possibilité de nouveaux progrès.

65. Il y a désormais une attente commune, au Kosovo même, à Belgrade et dans la région, de voir débuter la définition du statut futur. Au cours de l'examen global dont il est rendu compte ici, les interlocuteurs ont changé d'attitude vis-à-vis de ce processus. Les dirigeants à Pristina avaient été plus portés à se combattre les uns les autres qu'à préparer les étapes suivantes. Récemment, une équipe de négociation, composée des cinq dirigeants albanais du Kosovo les plus en vue, a été constituée

sous la direction du Président du Kosovo. Les dirigeants de Belgrade avaient passé plus de temps à se regarder entre eux qu'à regarder vers l'avenir. Aujourd'hui, ils manifestent de meilleures dispositions et plus d'unité. Les Serbes du Kosovo avaient été peu disposés à se rencontrer et à s'entretenir de ce qu'il y a à faire. À présent, toutes les factions des Serbes du Kosovo sont réunies autour d'une table. C'est le travail préparant l'examen global qui a suscité cette évolution. Mais tous ces changements sont précaires. De grands efforts doivent être faits à Pristina et à Belgrade, et aussi chez les Serbes du Kosovo, pour préparer la négociation du futur statut de façon cohérente et unie.

66. Toutes les parties, en outre, ont besoin de certitudes quant au statut futur du Kosovo. Les Albanais du Kosovo espèrent voir le processus politique avancer et, à la faveur de la détermination du statut futur, se faire une idée plus nette de l'évolution politique et du développement économique du Kosovo. Les Serbes du Kosovo ont besoin de certitudes pour décider de leur avenir en connaissance de cause. Pour Belgrade, la définition d'un statut pour le Kosovo éliminera une cause importante d'instabilité politique interne et facilitera à la Serbie l'ouverture de perspectives européennes. Pour la région aussi, il est préférable que l'avenir du Kosovo soit mis à l'ordre du jour. La coopération politique et économique régionale s'en trouvera stimulée grâce à l'élimination d'un élément d'instabilité qui, à l'heure actuelle, entrave le développement de la région.

67. Il est très important que le futur statut du Kosovo se détermine à un moment où la communauté internationale a encore une présence assez importante au Kosovo. La communauté internationale semble actuellement « lasse du Kosovo ». Retarder la négociation du futur statut ajoutera encore à cette lassitude et fera que la communauté internationale sera moins à même de gérer ce processus. En revanche, si les négociations commencent, l'intérêt international en sera ravivé et le Kosovo retrouvera sa place parmi les premières préoccupations des pays et des organisations.

68. La communauté internationale s'est engagée, dans la résolution 1244 (1999), à faire respecter les droits politiques, sociaux et économiques de tous les groupes ethniques dans le futur Kosovo. Cet engagement doit se traduire aussi par un effort pour associer les minorités au processus. En plus de Belgrade et Pristina, il faudra aussi se préoccuper des Serbes du Kosovo en tant que partie prenante. Il faut prévoir des dispositions permettant la participation des communautés plus petites, qui se sont souvent dites prêtes à contribuer à la détermination du statut du Kosovo. Elles aussi attendent de ce processus la définition de leurs droits et de leur place dans le futur Kosovo.

69. La négociation du futur statut du Kosovo sera très différente des processus de paix que connaissent les autres régions de l'ex-Yougoslavie car il n'existe au Kosovo aucun plan de paix antérieur dont on puisse partir. Ni la communauté internationale ni les parties n'ont guère préparé ces négociations qui, de plus, vont porter sur un territoire faisant encore partie d'un État souverain mais provisoirement administré par l'ONU par l'intermédiaire d'institutions provisoires d'administration autonome.

70. Par conséquent, la prudence est de mise. Il ne faut rien négliger pour que toutes les parties se réunissent et restent en contact pendant tout le déroulement du processus. Ce principe de participation ouverte doit être respecté par tous. Les négociations ne doivent pas être précipitées mais portées vers l'avant par une

compréhension partagée de ce qu'il y a à faire et de tous les tenants et aboutissants, qui sont encore bien flous. Le résultat final doit être stable et viable. Par conséquent, il ne faut donc pas fixer de dates butoirs artificielles. Mais, une fois lancé, le processus ne doit pas être bloqué et devra être mené à son terme.

71. Comme il a déjà été dit, on a dépensé beaucoup d'énergie lors des consultations préludant à l'examen global pour préparer le terrain à d'éventuelles négociations du futur statut. Un élément important à cet égard a consisté à réunir Belgrade et Pristina pour des pourparlers directs informels au niveau ministériel. Ces réunions entre ministres de l'administration locale, d'une part, et ministres de la culture, de l'autre, ont été les premiers entretiens politiques directs qui aient eu lieu depuis deux ans. La décentralisation et les questions culturelles et religieuses sont les éléments essentiels de toute discussion sur le futur statut. La poursuite de ces échanges pendant les premières phases de la définition du nouveau statut permettrait d'établir un climat de confiance entre les parties et de montrer que toutes sont prêtes à concourir à l'édification d'un Kosovo stable et pluriethnique, quelle que soit l'issue des négociations. Ces échanges doivent être un prélude aux phases suivantes du processus.

72. La recherche d'un futur statut pour le Kosovo doit également pouvoir bénéficier du concours réel des États voisins. Ils faudra qu'ils comprennent le déroulement du processus, l'appuient et soient rassurés par la façon dont les choses se passent. C'est ainsi qu'on pourra maintenir la stabilité pendant tout le processus et faire en sorte que le résultat final soit facteur d'équilibre régional. La démarcation de la frontière avec l'ex-République yougoslave de Macédoine, d'une importance particulière, devrait être réglée avant l'achèvement des négociations.

Pour suivre l'application des normes

73. Suivre l'application des normes exigera de gros efforts. Le risque existe que l'attention ne soit trop absorbée par le futur statut au détriment des normes. Toutefois, il importe au plus haut point que des ressources suffisantes soient mobilisées pour que l'application des normes puisse se poursuivre sans perte d'énergie et avec plus de détermination. La recherche d'un statut futur pour le Kosovo donnera à la communauté internationale des moyens de pression pour faire avancer l'application des normes. Il faudra en tirer le meilleur parti possible. Améliorer l'application des normes permettra de gagner la confiance des Serbes et des autres minorités du Kosovo durant cette période où les tensions politiques augmenteront. Ce sera indispensable aussi pour gagner la confiance de la région et de la communauté internationale.

74. Pour stimuler l'application des normes, la communauté internationale devrait redoubler d'efforts dans certains domaines critiques et revoir certaines de ses méthodes d'action. Il faut accélérer l'activité concernant les droits de propriété, renforcer la politique relative aux retours, perfectionner les instruments relatifs aux droits de l'homme, renforcer le maintien de l'ordre en général et veiller à ce que la privatisation ne joue pas contre les intérêts des minorités. En obtenant des progrès sur ces points, on aurait une base plus solide pour le déroulement des négociations sur le statut futur du Kosovo, et plus de chances de le voir aboutir à un résultat stable et viable.

La réconciliation

75. Il faut maintenant que la réconciliation commence. C'est aux dirigeants de la population majoritaire qu'en incombera surtout la responsabilité. Lorsqu'on souhaite être reconnu et intégré et bénéficier d'investissements, il faut également savoir faire preuve de générosité. Les Albanais du Kosovo doivent s'efforcer de se définir en tant que communauté sans que cela porte préjudice aux autres et comprendre que les minorités ont le sentiment que leur identité, leur culture et leurs moyens d'existence sont menacés. De leur côté, les Serbes du Kosovo et Belgrade doivent en prendre acte et participer activement au processus de réconciliation. Ils doivent reconnaître que ce n'est pas en se tenant à l'écart des institutions du Kosovo qu'ils obtiendront en définitive la protection qu'ils recherchent. Les Albanais du Kosovo doivent commencer à s'ouvrir aux autres communautés du pays et les Serbes du Kosovo doivent, en retour, accepter le dialogue avec Pristina. Toutes les communautés doivent s'efforcer de construire leur avenir sur l'ouverture, la modernisation et la démocratie plutôt que la séparation et l'appartenance ethnique.

76. De nouvelles avancées dans la recherche et l'identification des personnes disparues favoriseraient grandement la réconciliation. Ceux qui ont perdu leurs proches méritent d'avoir les éclaircissements qu'ils réclament. Il faut redoubler d'efforts sur le plan politique pour répondre à leurs attentes légitimes. Il faudrait aussi étudier au plus vite les moyens de consacrer plus de ressources à la résolution des identifications en suspens.

77. Le Kosovo ne deviendra pas dans un avenir proche un endroit où les communautés albanaise et serbe seront intégrées. Elles ne l'ont probablement jamais été. La réconciliation doit néanmoins débuter, venir de l'intérieur du Kosovo, et bénéficier du soutien de l'ensemble de la population. La communauté internationale doit encourager ce processus et l'appuyer activement.

Rôles et responsabilités de la communauté internationale

78. Si on décide de lancer le processus de définition du statut futur du Kosovo, le pays – et la région – entreront dans une nouvelle phase, qui sera difficile. La communauté internationale devra faire preuve de fermeté pour mener à bien ce processus. Une fois le statut futur défini, une présence internationale (militaire et civile) disposant des ressources nécessaires sera requise pour gérer l'application de l'accord dans la stabilité et l'ordre.

79. L'ONU a fait un travail crédible et remarquable, exécutant son mandat dans des conditions difficiles. Cependant, son poids au Kosovo va décroissant. Le Kosovo se trouve en Europe, où existent de puissantes organisations régionales. Ce sera à elles – en particulier à l'Union européenne – qu'il appartient d'y jouer un rôle plus important. Elles auront les moyens de pression nécessaire et seront en mesure d'ouvrir des perspectives d'intégration européenne. Toutefois, les éventuelles reconfigurations de la présence internationale au Kosovo doivent se faire de manière coordonnée afin de satisfaire aux nécessités présentes et futures et de préserver la crédibilité de la communauté internationale.

80. La définition du statut futur devra être assortie d'une manifestation tout à fait claire, par la communauté internationale, de sa détermination à rester sur place et à appuyer le processus, puis son résultat. À court terme, l'Union européenne devrait

envisager de renforcer sa présence sur le terrain afin de jouer un rôle accru pour l'application des normes et se préparer à un engagement à plus long terme et à fournir des preuves visibles de son attachement au Kosovo. Lorsque le statut aura été défini, l'Union européenne sera appelée à jouer un rôle plus marquant. Elle devra notamment maintenir sa présence policière et judiciaire (sous une forme réduite et plus spécialisée), appuyer et contrôler le processus d'application des normes, qui sera progressivement intégré aux programmes existants de l'Union, et prévoir des actions ciblées de renforcement des capacités.

81. L'OTAN devra également maintenir sa présence. La réorganisation en cours permettra à la KFOR, dirigée par l'OTAN, de conserver sa crédibilité et son efficacité tout en réduisant ses effectifs d'ensemble. Aucune autre organisation ne peut à ce jour offrir la même stabilité. La participation des États-Unis à la KFOR, indispensable, sera l'expression manifeste de leur engagement continu au Kosovo.

82. L'expérience et les compétences de terrain de l'OCDE constituent des atouts de taille. Grâce à sa présence, la communauté internationale pourra contrôler et appuyer l'application des normes, promouvoir la confiance entre communautés ethniques et définir les capacités à renforcer.

83. Le rôle de chef de file que l'ONU abandonnera le moment venu devra être assumé par d'autres entités. La nomination d'un haut représentant, par exemple, devra être envisagée. La solution choisie devra être fermement ancrée dans l'Union européenne, tout en garantissant la poursuite de l'engagement de l'ensemble de la communauté internationale, en particulier des États-Unis. Cependant, la présence internationale doit être développée dans un esprit de partenariat et de maîtrise locale des initiatives. Chaque situation d'après conflit présentant des caractéristiques uniques, il serait simpliste de tenter de reproduire l'expérience de la Bosnie-Herzégovine. Mais on pourrait envisager un arrangement analogue aux « pouvoirs de Bonn », pour les problèmes interethniques, afin de promouvoir la confiance et la réconciliation.

84. Une feuille de route pour l'intégration dans les structures internationales offrirait au Kosovo de réelles perspectives d'avenir. Les avantages doivent être clairs et apparents. Le renforcement de la présence de l'Union européenne apporterait la preuve concrète de l'engagement accru des pays européens.

85. Il faudra également offrir à Belgrade l'intérêt des incitations claires à l'intégration dans les cadres de coopération euro-atlantiques. À cet égard, l'ouverture par l'Union européenne de négociations en vue d'un accord de stabilisation et d'association est une étape importante. Les principales incitations, pour Belgrade, resteront cependant dans le contexte du Kosovo, et seront surtout liées à une décentralisation accrue.

86. Déterminer le statut futur du Kosovo sera en soi une tâche ardue. La communauté internationale devra faire le maximum pour que le statut choisi, quel qu'il soit, ne soit pas un échec. Le Kosovo ne peut pas rester indéfiniment sous administration internationale, même s'il est appelé à rester tributaire d'une présence internationale importante sur le terrain, puisque l'aide nécessaire dans une multitude de domaines ne peut pas être fournie à distance. La communauté internationale doit faire preuve de persévérance : entamer le processus de détermination du statut futur du Kosovo n'est pas entamer la dernière phase, mais la phase suivante de la présence internationale.

Appendice

Mandat de l'Envoyé spécial du Secrétaire général chargé d'un examen global de la situation au Kosovo

Objectif. L'examen global correspond à la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies au Kosovo en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, en vertu de laquelle l'Organisation doit faciliter un processus politique visant à déterminer le statut futur du Kosovo. À partir de cet examen, le Secrétaire général pourra apprécier si la situation permet de lancer ce processus.

Cadre de l'examen. L'examen sera réalisé dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et des déclarations pertinentes de son Président.

Méthode et portée. L'examen global sera réalisé par voie de consultations avec les parties et avec les principaux intervenants sur le terrain, ainsi qu'avec la communauté internationale, et aura une portée large, de manière à permettre une évaluation de la situation actuelle et des conditions devant préluder aux éventuelles étapes suivantes du processus. Il sera consacré aux réalités politiques effectives, et aux conditions à réunir préalablement au lancement du processus de détermination du statut futur, qui doit se fonder sur des progrès continus et effectifs dans l'application des normes. L'examen prendra en compte également les problèmes de viabilité de la gouvernance, notamment pour ce qui est de la primauté du droit et de la sécurité. Il comprendra une étude des modalités selon lesquelles pourrait être lancé et mené le processus de détermination du statut futur.

L'Envoyé spécial travaillera en étroite consultation avec le Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo. Il consultera en outre les membres du Conseil de sécurité, le Groupe de contact, les organisations régionales compétentes, les parties, les acteurs régionaux intéressés et les autres principaux intervenants. Si l'Envoyé spécial le demande, la MINUK lui assurera l'appui nécessaire et lui donnera accès aux informations et aux analyses dont elle dispose.

Échéancier. Le lancement, le déroulement et la durée de l'examen global seront déterminés par le Secrétaire général en fonction des consultations auxquelles procédera l'Envoyé spécial, compte tenu de la situation sur place. Il est à espérer que l'examen pourra être achevé en septembre.

Constatations et rapport. L'Envoyé spécial fera directement rapport au Secrétaire général. Il lui communiquera un rapport détaillé sur l'application des normes, ainsi que sur la situation au Kosovo et les faits qui s'y rapportent.

New York, le 13 juin 2005